Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090106-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le DIX-SEPT SEPTEMBRE, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 9 septembre 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 14 Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Benoît ROUAULT, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Sonia JOANNOT, Corentin POILVET, Isabelle GICQUEL, Murielle NICOLAS.
Absents excusé(e) s : Catherine RUFFET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.
Le Conseil nomme Isabelle GICQUEL en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-09-01-06
4.1 –4.2 PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS

Madame Le Maire informe l'assemblée que l'emploi d'Agent des services techniques, Responsable des espaces verts, est occupé par un Agent de maîtrise principal. L'agent en poste vient d'obtenir une promotion interne au grade de Technicien par arrêté du Président du CDG22.

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Madame Le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant le déroulé de carrière des agents de la Commune,

- **MODIFIE le tableau des emplois, comme suit :**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090106-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

N° + date de la délibération créant l'emploi	Emploi susceptible d'être pourvu par un contractuel	Filière	Catégorie	Cadre(s) d'emplois	Grade(s)	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
2019-07-01-01	non	Administrative	A	Attaché	Attaché	Secrétaire de Mairie	TC	pourvu - suppression à compter de la nomination dans le grade d'attaché principal
2026-01-01-06 du 15/01/2026	non	Administrative	A	Attaché	Attaché Principal	Secrétaire générale de Mairie	TC	vacant
2023-09-01-05 du 14/09/2023	non	Administrative	B	Rédacteur	Rédacteur	Gestionnaire administrative et assistante de direction	TC	pourvu
2025-12-01-06 du 11/12/2025	non	Animation	B	Animateur	Animateur principal 2ème classe	Animatrice communale : bibliothèque, numérique et animations tout public	TC	pourvu
2023-09-01-05 du 14/09/2023	non	Technique	C	Agent de Maitrise	Agent de maitrise Principal	aide-cuisinière et responsable de l'entretien des locaux communaux	28 h	pourvu
2026-01-01-01 du 15 du 15/01/2026	non	Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Cuisinier responsable du Restaurant scolaire	TC	pourvu
2017-03-01-05 du 02/03/2017	non	Technique	C	Agent de Maitrise	Agent de maitrise Principal	Agent des services techniques, responsable des espaces verts	TC	pourvu - suppression à compter de la nomination dans le grade de technicien
2026-09-01-07 du 17/09/2026	non	Technique	B	Technicien	Technicien	Agent des services techniques, responsable des espaces verts	TC	vacant
2025-12-01-06 du 11/12/2025	non	Technique	B	Technicien	Technicien Principal de 2ème classe	Agent polyvalent, responsable des services techniques	TC	pourvu - suppression au 01/10/2026
2026-05-01-18 du 06/05/2026	oui	Technique	B ou C ou contractuel	Technicien Agent de maitrise, Adjoint technique	Technicien, Agent de maitrise, Agent de maitrise Principal, Adjoint Technique Principal 1ère ou 2ème classe	Agent polyvalent, responsable des services techniques	TC	pourvu
2022-04-02-06 du 14/04/2022	non	Technique	C	Adjoint Technique	Adjoint Technique, Adjoint technique Principal de 1ère ou 2ème classe	Adjoint de service polyvalent : restaurant scolaire et entretien des bâtiments communaux	23 h	pourvu

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090106-DE

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Isabelle GICQUEL,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 24 septembre 2026 - transmise en Préfecture le 24 septembre 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260917-2026090106-DE